

NOTES ET SOURCES

1. *Le Plan vert*, pp. 107, 109, 110.

SEP 29 1991

L'honorable David Peterson, C.M.
Président
Comité permanent de l'environnement
Pièce 309, édifice de la Loi
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 37 du règlement de la Chambre des communes, il me fait plaisir de vous rendre la réponse du gouvernement portant sur les recommandations du rapport du Comité permanent de l'environnement déposé en Chambre le 28 mars 1991 et intitulé "Le risque d'évaluation: Le risque de changements climatiques irréversibles".

La question à savoir quelle attitude prendre face aux menaces que les concentrations accrues de gaz à effet de serre constituent pour l'humanité est devenue l'une des plus difficiles et des plus importantes à laquelle la communauté internationale soit confrontée. Le gouvernement se réjouit de ce que le Comité permanent de l'environnement l'ait reconnu et ait consacré temps et énergie à étudier cette question et à formuler les recommandations contenues dans le rapport.

En décembre 1990, le gouvernement a adopté le Plan vert du Canada qui constitue la fondation de la politique canadienne concernant l'environnement et les questions environnementales. Il couvre la réduction de la production de gaz à effet de serre que le Plan vert vise à réduire de 20 à 25 pour cent par rapport à 1990. Le gouvernement entend continuer d'explorer d'autres politiques du gouvernement fédéral pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, le gouvernement a adopté une approche qui consiste à présenter les recommandations du Comité permanent de l'environnement et les actions gouvernementales correspondantes. Cette approche est présentée dans le rapport.